

Notes pour une allocution du directeur général de la FCFA, Alain Dupuis

**Au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la
Chambre des communes**

Jeudi 3 février 2022

Seule la version prononcée fait foi

Madame la présidente, Messieurs les députés, Mesdames les députées,

Je vous remercie d'avoir invité la FCFA à comparaître aujourd'hui.

La FCFA est la voix nationale et internationale de 2,7 millions de Canadiens et de Canadiennes d'expression française vivant en situation minoritaire dans neuf provinces et trois territoires. Elle est aussi le principal maître d'œuvre du dossier de l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire.

Depuis 2002, l'appui au développement et à l'épanouissement de nos communautés fait partie des objectifs de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Et en 2003, le gouvernement fédéral s'est donné comme cible que 4,4 % des immigrants et immigrantes admis chaque année au pays soient d'expression française et s'établissent dans nos communautés.

Or, le gouvernement n'a jamais réussi à atteindre cette cible. S'il s'était donné les outils pour le faire, il aurait pu accueillir, depuis 2008, 76 000 immigrants d'expression française de plus à l'extérieur du Québec. En réalité, le poids démographique de la francophonie canadienne a chuté de 4,4 % en 2001, à moins de 3,8 % en 2016. Et si cette tendance se maintient, Statistique Canada estime que cette proportion fondra à 3,1 % d'ici 2036.

Ce constat arrive au milieu d'une grave pénurie de main-d'œuvre pour la francophonie canadienne. Cette pénurie touche tous les secteurs.

C'est ce qui rend d'autant plus frustrant le problème du refus de candidatures de francophones d'Afrique qui veulent faire des études au Canada. Il y a bien sûr un aspect humain : on parle d'individus qui mettent un montant considérable d'efforts dans ces demandes, et pour qui un refus est à la fois incompréhensible et une amère déception.

Ces personnes proviennent du continent qui compte aujourd'hui 60 % des locuteurs mondiaux du français, et où la francophonie est appelée à vivre une croissance fulgurante d'ici 2050. Ils ont souvent fréquenté des universités réputées dans leur pays d'origine. Ils possèdent les compétences qui sont recherchées au Canada et dans nos communautés.

Or, on leur ferme les portes. Déjà, on crée un goulot d'étranglement. Le bureau des visas du Canada à Dakar dessert un total de 16 pays et un bassin de 276 millions de personnes. C'est un des ratios les plus élevés pour un bureau des visas canadien dans le monde.

Puis il y a les raisons que l'on donne à ces candidats et candidates lorsqu'on rejette leur dossier. Essentiellement, on leur dit qu'ils n'ont pas fait la démonstration qu'ils retourneront dans leur pays d'origine après leurs études.

Cette façon de faire va carrément à l'encontre des objectifs du gouvernement en matière d'immigration francophone et de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Il est incompréhensible que le gouvernement ne cherche pas plutôt à retenir ces étudiants et étudiantes et à favoriser leur passage vers la résidence permanente, afin qu'ils puissent accroître la vitalité de la francophonie canadienne.

Ces refus de visas sont le genre de petits gestes dont la somme totale contribue à éroder les communautés francophones et acadiennes, au lieu de contribuer à leur épanouissement.

Cela illustre par ailleurs combien la cible de 4,4 % en matière d'immigration francophone ne fait pas suffisamment partie des priorités globales du ministère. Pour atteindre cette cible, il faut appliquer une lentille francophone avec des objectifs chiffrés à toutes les voies potentielles vers l'immigration, y compris les étudiants internationaux, les travailleurs temporaires, les réfugiés et la réunification familiale.

La FCFA recommande donc les 4 éléments suivants :

1. De procéder à un examen des critères d'admissibilité des visas étudiants, en utilisant une lentille francophone et par grandes régions du globe, afin d'identifier et corriger les discriminations systémiques qui pourraient exister à l'endroit des étudiants africains d'expression française.
2. D'augmenter substantiellement la capacité de traitement de visas dans les pays d'Afrique francophone, afin de faciliter le traitement des demandes.
3. D'émettre une directive à l'ensemble des bureaux de visa canadiens pour rappeler les obligations du gouvernement en matière d'immigration francophone, ainsi que l'objectif de favoriser la rétention de ces étudiants au Canada après l'obtention de leur diplôme.
4. De rendre permanente la passerelle temporaire ouverte en 2021 entre la résidence temporaire et la résidence permanente pour les personnes d'expression française à l'extérieur du Québec.

Essentiellement, ce que nous demandons, c'est que les mesures en place appuient les objectifs en matière d'immigration francophone du Canada au lieu de leur nuire. Nous demandons de la cohérence de la part du gouvernement du Canada.